

IV - FINANCES - BUDGETS

IV.2 - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A LA FEUILLE DE ROUTE GESTION QUANTITATIVE ET AU NOUVEAU MODELE ECONOMIQUE

DÉLIBÉRATION N° 24-10-533

Le vendredi 18 octobre 2024 à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 7 octobre 2024, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil Départemental de Lot et Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Alain BELLOC

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	NON	OUI	M. GARRIGUES		11		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	M. CAZAUBON		11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON			OUI	0		
Delphine EYCHENNE	OUI				9		
Annick COUSIN	NON				0		
Henri SABAROT	NON	OUI	Mme EYCHENNE		9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	M. FABRE		13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC		10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	OUI				9		
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON			OUI	0		
Totaux					134	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	134
Membres présents	8	Vote pour	134
Membres représentés	5	Vote contre	0
Membres absents excusés	2	Majorité absolue	68
Nombre de votants	13		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 24-10-533

VU la délibération n° DL/CB/22-22 du Comité de bassin en date du 29 juin 2022 relative aux feuilles de route de retour à l'équilibre quantitatif,

VU la délibération n° DL/CB/23-05 du Comité de bassin en date du 25 avril 2024 relative au nouveau modèle économique pour le soutien d'étiage,

VU le protocole d'accord signé le 8 décembre 2023 entre les principaux acteurs du soutien d'étiage de la Garonne (SMEAG, Etat, agence de l'Eau, EDF),

VU la délibération n° D23-10-451 du Comité syndical en date du 13 octobre 2023 approuvant les termes du projet de protocole d'accord,

VU le rapport du président

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Suivi et mise en œuvre de la feuille de route Gestion quantitative y compris nouveau modèle économique

Coût total de l'action € TTC	Animation		Frais de structure 20%	Prestations en € TTC
	En ETP	En € TTC		
40 544	0,293	28 786,32	5 757,26	6 000,00

Financeurs	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Animation + frais de structure	Prestations HT	Animation + frais de structure	Prestations HT	Animation + frais de structure	Prestations HT		
AEAG	80,00%		34 544		27 635		27 635	
AEAG		80,00%		5 000		4 000	4 000	
Financement extérieur							31 635	78%
Autofinancement							8 909	22%
Coût total							40 544	100%

SOLLICITE un financement de l'agence de l'Eau Adour-Garonne au taux maximum de 80 % calculé sur le montant H.T.,

AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette animation et à signer tout document s'y rapportant.

Le Secrétaire,



Fait à AGEN, le 18 octobre 2024
 Pour extrait conforme,

Le Président,
 Jean-Michel FABRE